

## **SGIM-Foundation: Document de base pour l'appel à projets 2016/2017**

### **Historique/forme juridique**

La SGIM-Foundation est une fondation sans but lucratif qui a été créée le 12 avril 2010 afin d'utiliser les dons et contributions faites par des tiers exclusivement à des fins scientifiques et de formation prévus par ses statuts. La Fondation est une entité juridique séparée de la Société suisse de médecine interne générale (SSMIG anciennement SSMI) et de ses activités. Elle soutient des projets ou des formations dans le domaine de la médecine interne générale (MIG) par des appels à projets ou des bourses.

### **Objectifs**

Le but de la fondation est le développement de l'enseignement et de la recherche dans le domaine de la médecine interne générale en Suisse et la remise de bourses à des jeunes ou futurs internistes. Le soutien de la fondation inclut tout particulièrement:

- soutien de projets de recherche pouvant relever de la recherche clinique, de l'épidémiologie clinique, ou de la recherche sur les services de santé et l'organisation des soins, qui concernent au sens étroit ou au sens large la médecine interne générale;
- remise de prix et de bourses;
- soutien à la mise sur pied ou à la conduite de projets de formations pré-graduées, post-graduées et continues;
- soutien à la mise sur pied d'actions en faveur des patients.

Les activités de la Fondation peuvent s'étendre à d'autres domaines et objectifs compatibles avec les buts précités.

### **Groupes cibles**

Membres de la SSMIG, membres d'autres sociétés de discipline, experts en soins, spécialistes médicaux et scientifiques, ainsi que tout autre groupe de spécialistes et de professionnels venant directement du domaine de la MIG (p. ex. informatique, gestion des connaissances, gestion d'entreprise, etc.)

### **Thèmes/messages 2016/2017**

La SGIM-Foundation lance un appel à projets sur le thème **multimorbidité** doté de trois prix de CHF 50 000,00 chacun pour 2016/2017. Seront soutenus des projets de recherche étudiant les aspects suivants de la multimorbidité en médecine interne générale (MIG) stationnaire et ambulatoire:

- prévalence de la multimorbidité: actuellement et au fil du temps
- association entre multimorbidité/comorbidités et qualité de traitement
- association entre multimorbidité/comorbidités et résultats cliniques (p. ex. *burden of disease*, qualité de vie, fonction, capacité de travail, *days spent at home*) et économiques (p. ex. frais, durée de séjour à l'hôpital)
- études interventionnelles par exemple pour l'amélioration de la qualité de traitement, l'indépendance, la réduction de la réhospitalisation, etc. pour les patients multimorbides (p. ex. *burden of treatment*, optimisation des médicaments, évaluation de nouveaux modèles de traitement comme *goal-oriented care*, problèmes d'interface pratique hospitalière et inversement, approche thérapeutique multidimensionnelle, etc.).

## **Structures/missions**

### **Les organes de la fondation**

Les organes de la fondation sont constitués par son conseil de fondation, la secrétaire générale et l'organe de révision. Le conseil de fondation comprend au moins cinq personnes. Le président de la SSMI, ainsi qu'au minimum un membre du comité directeur de la SSMIG doivent en être membre. Le conseil de fondation est compétent pour accueillir de nouveaux membres ou remplacer ses membres.

### **Composition du conseil de fondation pour 2016/2017**

Le conseil de fondation est actuellement constitué du Prof. Jean-Michel Gaspoz, président; du Dr. Jürg Pfisterer, vice-président; du Prof. Drahomir Aujesky; du Prof. Verena Briner; du Dr. François Héritier; du Dr. Romeo Providoli; du Dr. Susanna Stöhr et du Prof. Andreas Zeller ainsi que de l'avocate Bernadette Häfliger Berger, secrétaire générale de la fondation.

### **Missions du conseil de fondation / du secrétariat de la SGIM-Foundation**

Le conseil de fondation, autrement dit le jury, est responsable des questions stratégiques, conceptuelles et organisationnelles liées à la Fondation, en coopération avec le secrétariat de la SGIM-Foundation.

### **Les missions du jury**

Le jury, autrement dit le conseil de fondation, sélectionne les lauréats sur la base des propositions et des recommandations du comité consultatif scientifique et les informe par l'intermédiaire du secrétariat de la SGIM-Foundation. Il prépare la remise des prix prévue dans le cadre de l'Assemblée annuelle de la SSMIG pour qu'elle se fasse à la suite de cette assemblée. Il prévoit l'évaluation du précédent appel d'offres, ainsi que l'organisation du prochain.

### **Missions du comité consultatif scientifique**

La composition du comité consultatif scientifique varie d'un projet à l'autre. En principe, ce comité comprend si possible deux spécialistes en médecine interne générale (médecin de famille ou médecin hospitalier), un(e) expert(e) diplômé(e) en santé et en économie d'entreprise / de la santé. D'autres experts (externes) par exemple en éthique, informatique ou dans d'autres domaines de compétences seront consultés selon les besoins.

La mission du comité consultatif scientifique est de vérifier les différents dossiers en langue anglaise (formulaire de candidature ou de requête, ainsi que 20 pages de protocole de recherche max.), et d'émettre à l'attention du jury une recommandation pour un classement de 1 à 6 (1 insuffisant / 6 excellent) et un commentaire d'évaluation de max. 1000 signes par critère de qualité/classement.

## **Réalisation**

### **Appel d'offres**

La SGIM-Foundation procède chaque année à un appel d'offres sur un thème donné dans divers journaux médicaux. Ces thèmes seront en lien direct avec les problématiques scientifiques actuelles en médecine interne générale (MIG) et avec l'organisation des soins.

### **Montant du prix 2016/2017**

Trois projets seront sélectionnés et chacun sera financé à hauteur de CHF 50 000. Ils seront attribués à des projets de recherche liés au thème annuel.

La remise des prix de la SGIM-Foundation de l'appel à projets 2015/2016 se déroulera à l'occasion du congrès de printemps de la Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG) qui se tiendra du 3 au 5 mai 2017 au SwissTech Convention Center à Lausanne.

## Mode opératoire

**Dossier de candidature:** Le dossier à fournir sera composé d'un formulaire de demande avec les coordonnées, titre et type de demande, précisions sur les droits d'auteur, précisions sur le reporting, besoins financiers détaillés, liste des annexes/pièces jointes, lieu/date/signature, etc. ainsi que d'un protocole de recherche écrit de 20 pages maximum en langue anglaise.

Ce protocole de recherche contient les informations/faits les plus importants sur le projet / la requête: objectifs, contenus/faits, procédures etc. liés au projet. Les premières pages résument les principaux points, sous la forme d'un management summary pour les projets ou d'un abstract pour les études.

## Critères de sélection

- **importance:** le projet apporte-t-il de nouvelles connaissances sur le sujet? Propose-t-il des solutions?
- **originalité:** le projet est-il original et innovant, a-t-il une portée socio-économique?
- **choix des méthodes:** les méthodes prévues sont-elles les plus appropriées pour concrétiser le projet?
- **faisabilité:** le projet est-il réalisable en termes de budget, de personnel et d'organisation?
- **qualité des structures/de l'environnement:** l'auteur(e) peut-t-il/elle compter sur des structures professionnelles qui garantissent durablement le niveau du projet?

## Controlling/reporting

Les lauréat(e)s sélectionné(e)s sont tenu(e)s d'envoyer les documents suivants au bureau de la SGIM-Foundation: un rapport intermédiaire sur l'état du projet ou de l'étude avant la mi-janvier de l'année suivante à compter de la date de lancement, et le rapport final dans les 6 mois suivant la date de clôture. Ceux-ci sont intégrés dans l'évaluation de l'appel d'offres respectif et sont utilisés pour la planification des séries d'appels d'offres suivantes.

## Droits d'auteur/communication

Les lauréat(e)s s'engagent à mentionner la SGIM-Foundation dans leurs publications et leurs supports de communication, en utilisant le logo. Dans le même temps, la SGIM-Foundation et la SSMIG ont le droit, avec l'accord des lauréats, d'utiliser les contenus des projets/études primés pour leur communication interne et externe.

## Calendrier pour l'appel à projets 2016/2017

Délai de remise des dossiers	<b>Fin janvier 2017</b>
Examen et classement des requêtes par le comité consultatif scientifique	<b>Février – mi-mars 2017</b>
Sélection des nominés par le jury/information / information des gagnants par le secrétariat de la SGIM-Foundation à Berne	<b>Avril 2017</b>



Remise du prix par le jury lors de la réunion de printemps 2017 de la SSMIG / participation des lauréat(e)s

**Jeudi 4 mai 2017**

Remise des premiers rapports intermédiaires des projets et études primés au secrétariat de la SGIM-Foundation à Berne

**Mi-janvier 2018**

## **Contact/informations**

- Prof. Dr. med. Jean-Michel Gaspoz, Président de la SGIM-Foundation et co-président de la SSMIG
- Bernadette Häfliger Berger, avocate, secrétaire générale de la SGIM-Foundation / secrétaire générale SSMIG

SGIM-Foundation,  
c/o Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG)  
Monbijoustrasse 43 / case postale  
3001 Berne  
Tél. 031/ 370 40 00  
E-mail: [foundation@sgaim.ch](mailto:foundation@sgaim.ch)

<http://www.sgaim.ch/foundation>

Berne, 15 novembre 2016 / SGIM Foundation